



Processus de sélection Gymnastique Artistique féminine

Championnats d'Europe juniors

MUNICH (GER), du 11 au 14 Août 2022

Format de la compétition :

- Concours CI qualificatif pour le concours CIII et résultats CII et CIV
- Une équipe composée de 5 gymnastes : format 5/4/3 CI

Objectifs :

- Préparation au collectif senior
- Top 5
- 4 finales

Etapas de sélection :

1. Match U15 à Haguenau le 25 juin 2022
2. ComeGym à Mersin du 31 mai au 05 juin 2022
3. Autres compétitions servant d'aide à la décision
 - a. *Test collectif 2024 le 24 mars 2022*
 - b. Trophy Jesolo (ITA) du 09 au 10 avril 2022

Stratégie :

- Déterminer la meilleure équipe composée de cinq gymnastes, avec le meilleur potentiel de finales et de médailles par équipe et par agrès.
- Les gymnastes doivent être en progression à l'approche de l'objectif.
- Les gymnastes doivent être le plus fiables possible (régularité de la performance individuelle).

Modalités :

Sélectionner 5 gymnastes titulaires

- Les deux premières gymnastes sur le classement vertical du match U15 et la ComeGym seront sélectionnées à la condition d'avoir réalisé un minimum de 49,5 points.
- Compléter l'équipe avec des gymnastes afin de permettre de constituer la meilleure équipe avec le meilleur potentiel de finale et de médailles par équipe et par agrès.
- Utilisation du logiciel du sélectionneur en s'appuyant le match U15 et la ComeGym puis les autres étapes de sélection comme aide à la décision.
- Si les critères de sélection ne sont pas atteints, la direction technique nationale est autorisée à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une ou plusieurs gymnastes en capacité de répondre aux objectifs fixés.
- L'ensemble des gymnastes sélectionnées aux championnats d'Europe lors de la CNS du XXXX (à définir) sera confirmée par la participation obligatoire aux championnats de France du 08 au 10 juillet 2022. (Excepté dérogation du médecin fédéral ou du directeur technique national)
- Si une gymnaste n'est plus en mesure de produire la performance pour laquelle elle a été sélectionnée la direction technique nationale est autorisée à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une autre gymnaste en capacité de répondre aux objectifs fixés.
- La sélection ne sera confirmée qu'à la condition que le médecin fédéral atteste de l'état de santé de chaque gymnaste sélectionnée. Celui-ci devra être en corrélation avec les objectifs fixés et la préparation terminale. A défaut, la gymnaste ne sera pas retenue.
- La RPO en concertation avec la DHN proposera la désignation d'une ou deux gymnastes "réserves" susceptibles de renforcer l'équipe pour répondre aux objectifs Championnat d'Europe.

Modalités de départage des gymnastes ex-aequo :

- 1) La régularité de la Note finale puis la Note de Départ.
- 2) L'harmonisation des besoins de l'équipe pour atteindre les objectifs. (Réf au format 5/4/3)
- 3) Référence au comportement lors des regroupements ou des compétitions et au respect du programme sportif déterminé par la RPO.

Commission de sélection de la Fédération (date à confirmer) :

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique.

Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.



Le 25/04/2022

La Direction Technique Nationale